

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 décembre 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: 01/12/2020 <i>L'an deux mille vingt et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 6</b>	<b>Présents :</b> Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO
<b>Votants: 6</b>	
<b>Pour: 6</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Christophe SALVAT
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Florence FROU

---

### Objet: Demande de subvention pour travaux d'amélioration du réseau - priorité n°1 du diagnostic du schéma directeur AEP - DE\_2020\_61

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation d'un schéma directeur d'AEP, l'étude de diagnostic qui nous a été fournie en septembre 2018 préconise de réaliser des travaux en vue d'améliorer le réseau. Les travaux à réaliser sont déclinés en 3 priorités. M. le Maire propose, dans un premier temps, de programmer les travaux répertoriés dans la priorité 1 à savoir :

- Mise en place de la télégestion 7 270.00 € HT
- Recherche de fuites 2 500.00 € HT
- Réparation ponctuelle du réseau 4 000.00 € HT
- Gestion patrimoniale ciblée 80 150.00 € HT
- Ajustement de la pression 10 000.00 € HT

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable, priorité 1 de l'étude de diagnostic du schéma directeur AEP

DECIDE d'approuver l'estimation, fournie dans l'étude de diagnostic, par le cabinet d'études PURE ENVIRONNEMENT pour un montant total hors taxes de 103 920 € HT  
DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2021 et sollicite de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'eau l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

PREFECTURE DE L'AUDE  
Date de réception de l'AR: 10/12/2020  
011-211100102-20201209-DE\_2020\_61-DE

Etat (40 %)	=>	41 568.00 €
Département (20 %)	=>	20 784.00 €
Agence de l'eau (20%)	=>	20 784.00 €
Fonds Propres de la Commune (20%)	=>	20 784.00 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune  
DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--